

Applicable à partir du :

01/01/2025

TARIFS - PRESTATIONS USAGERS			
N° de prix	Désignation	Unité	TARIFS
			Prix unitaire en € TTC
TARIFS PRESTATIONS - USAGERS DOMESTIQUES ET USAGERS ASSIMILES DOMESTIQUES			
2	POUR IMMEUBLE AVEC SURFACE DE PLANCHER <= 200 m² ou		
	POUR IMMEUBLE AVEC SURFACE DE PLANCHER > 200 m² AVEC MOINS DE 8 POINTS D'EVACUATION		
2-1	Branchement neuf		
	Contrôle de viabilisation : Contrôle relatif aux travaux du piquage sur le réseau public jusqu'à la boîte de branchement (= en domaine public)		
2-1-1-1	Contrôle réalisé en tranchée ouverte	Unité	105,00 €
2-1-1-2	Contrôle réalisé en tranchée fermée	Unité	155,00 €
	Contrôle du branchement - Branchement neuf :		
2-1-2	Contrôle à faire réaliser une fois toutes les évacuations du bien mises en œuvre et raccordées. L'alimentation en eau du bien doit être opérationnelle pour la réalisation du contrôle. Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (valable 10 ans à compter de la date du rapport)	Unité	315,00 €
2-1-3	Contre visite Suite à non-conformité ou levée de réserves ou cas de nouveau déplacement (absence d'alimentation en eau / tous les raccordements non terminés)	Unité	105,00 €
2-2	Branchement existant		
	Diagnostic du branchement avec transmission du rapport sous 6 semaines - branchement existant		
2-2-1	<i>Le délai court à compter de la date de complétude du dossier de demande de contrôle, sous réserve que le demandeur se rende disponible à la date de contrôle fixée par la régie. Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (valable 10 ans à compter de la date du rapport)</i>	Unité	315,00 €
	Diagnostic de branchement avec transmission du rapport sous 8 jours - branchement existant		
2-2-2	<i>Le délai court à compter de la date de la visite sur site. Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (valable 10 ans à compter de la date du rapport)</i>	Unité	420,00 €
2-2-3	Contre visite Suite à non-conformité ou levée de réserves ou cas de nouveau déplacement (absence d'alimentation en eau / tous les raccordements non terminés)	Unité	105,00 €
TARIFS PRESTATIONS - USAGERS DOMESTIQUES ET USAGERS ASSIMILES DOMESTIQUES			
2 BIS	POUR IMMEUBLE AVEC SURFACE DE PLANCHER > 200 m² AVEC 8 POINTS D'EVACUATION INTERIEURS ET PLUS		
2-1 BIS	Branchement neuf		
	Contrôle de viabilisation : Contrôle relatif aux travaux du piquage sur le réseau public jusqu'à la boîte de branchement (= en domaine public)		
2-1-1 BIS 1	Contrôle réalisé en tranchée ouverte	Unité	105,00 €
2-1-1 BIS 2	Contrôle réalisé en tranchée fermée	Unité	155,00 €
	Contrôle du branchement - Branchement neuf :		
2-1-2 BIS	Contrôle à faire réaliser une fois toutes les évacuations du bien mises en œuvre et raccordées. L'alimentation en eau du bien doit être opérationnelle pour la réalisation du contrôle. Mobilisation d'une équipe de 2 agents. Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (valable 10 ans à compter de la date du rapport)	Unité	670,00 €
2-1-3 BIS	Mobilisation d'équipe supplémentaire pour la réalisation du contrôle de branchement Majoration du tarif 2-1-2 BIS par le nombre d'équipe mobilisée (1 équipe = 2 agents)	Unité	670,00 €
2-1-4 BIS	Contre visite Suite à non-conformité ou levée de réserves ou cas de nouveau déplacement (absence d'alimentation en eau / tous les raccordements non terminés)	Unité	105,00 €
2-2 BIS	Branchement existant		
	Diagnostic du branchement avec transmission du rapport sous 6 semaines - branchement existant		
2-2-1 BIS	<i>Le délai court à compter de la date de complétude du dossier de demande de contrôle, sous réserve que le demandeur se rende disponible à la date de contrôle fixée par la régie. Mobilisation d'une équipe de 2 agents. Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (valable 10 ans à compter de la date du rapport)</i>	Unité	670,00 €
2-2-2 BIS	Mobilisation d'équipe supplémentaire pour la réalisation du contrôle de branchement Majoration du tarif 2-2-1 BIS par le nombre d'équipe mobilisée (1 équipe = 2 agents)	Unité	670,00 €
	Diagnostic de branchement avec transmission du rapport sous 8 jours - branchement existant		



2-2-3 BIS	Le délai court à compter de la date de la visite sur site. Mobilisation d'une équipe de 2 agents. Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (valable 10 ans à compter de la date du rapport)	Unité	
2-2-4 BIS	Mobilisation d'équipe supplémentaire pour la réalisation du contrôle de branchement Majoration du tarif 2-2-3 BIS par le nombre d'équipe mobilisée (1 équipe = 2 agents)	Unité	870,00 €
2-2-5 BIS	Contre visite Suite à non-conformité ou levée de réserves ou cas de nouveau déplacement (absence d'alimentation en eau / tous les raccordements non terminés)	Unité	105,00 €
3	TARIFS PRESTATIONS - USAGERS NON DOMESTIQUES		
3-1	Branchement neuf		
3-1-1	Contrôle de viabilisation : Contrôle relatif aux travaux de piquage sur le réseau public jusqu'à la boîte de branchement (= en domaine public)		
3-1-1-1	Contrôle réalisé en tranchée ouverte	Unité	105,00 €
3-1-1-2	Contrôle réalisé en tranchée fermée	Unité	155,00 €
3-1-2	Contrôle du branchement - Branchement neuf : Contrôle à faire réaliser une fois toutes les évacuations du bien mises en œuvre et raccordées. L'alimentation en eau du bien doit être opérationnelle pour la réalisation du contrôle. Mobilisation d'une équipe de 2 agents. Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (valable 10 ans à compter de la date du rapport)	Demi-journée	670,00 €
3-1-3	Mobilisation d'équipe supplémentaire pour la réalisation du contrôle de branchement Majoration du tarif 3-1-2 par le nombre d'équipe mobilisée (1 équipe = 2 agents)	Demi-journée	670,00 €
3-1-4	Contre visite Suite à non-conformité ou levée de réserves ou cas de nouveau déplacement (absence d'alimentation en eau / tous les raccordements non terminés)	Unité	180,00 €
3-2	Branchement existant		
3-2-1	Diagnostic du branchement avec transmission du rapport sous 6 semaines - branchement existant Le délai court à compter de la date de complétude du dossier de demande de contrôle, sous réserve que le demandeur se rende disponible à la date de contrôle fixée par la régie. *Mobilisation d'une équipe de 2 agents. Diagnostic obligatoire pour la vente du bien (valable 10 ans à compter de la date de rapport)	Demi-journée	670,00 €
3-2-2	Mobilisation d'équipe supplémentaire pour la réalisation du contrôle de branchement Majoration du tarif 3-2-1 par le nombre d'équipe mobilisée (1 équipe = 2 agents)	Demi-journée	670,00 €
3-2-3	Contre visite Suite à non-conformité ou levée de réserves ou cas de nouveau déplacements (absence d'alimentation en eau / tous les raccordements non terminés)	Unité	180,00 €
3-3	Prélèvements et mesures analytiques sur les rejets (Les prix représentent le coût de déplacement, d'intervention, l'usage du matériel de mesure et des échantillons, les analyses en laboratoire ainsi que la restitution d'un rapport écrit, ceci pour un prélèvement)		
3-3-1	Mode prélèvement		
3-3-1-A	Bilan 24 heures asservi au débit	Unité	653,56 €
3-3-1-B	Bilan 24 heures asservi au temps	Unité	408,81 €
3-3-1-C	Echantillon instantané moyen	Unité	81,76 €
3-3-2	Analyses		
3-3-2-A	Formule 1 (paramètres DBO,DCO,MES,NTK,Pt)	Unité	92,50 €
3-3-2-B	Formule 2 (paramètres DBO,DCO,MES,NTK,Pt, nickel, zinc, cuivre, plomb, arsenic, chrome, mercure, DEHP, Aminotriazole, HAP, PFOS, nonylphénol, octylphénol, cyperméthrine)	Unité	639,05 €
3-3-2-C	Paramètre HCT	Unité	36,04 €
3-3-2-D	Paramètre SEH	Unité	40,51 €
3-3-2-E	Paramètre Metox	Unité	76,84 €
3-3-2-F	Paramètres tensio actifs	Unité	166,70 €

Applicable à partir du :

01/01/2025

TARIFS - PRESTATIONS STATION EPURATION ACANTIA POUR LES PROFESSIONNELS			
N° de prix	Désignation	Unité	TARIFS
			Prix unitaire en € HT
1	PRESTATION STEP ACANTIA - USAGERS PROFESSIONNELS		
1-1	Apports de matières de vidange		
1-1-2	Réception, contrôle et dépotage des apports de matière de vidange	€ HT/apport	16,00 €
1-1-3	Traitement des apports de dépotage des matières de vidange	€ HT/m3	26,00 €
1-2	Apports de boues		
1-2-1	Réception, contrôle et dépotage des apports de boues de station d'épuration extérieures au périmètre de l'Agglo	€ HT/apport	20,00 €
1-2-2	Traitement des apports de boues de station d'épuration extérieures au périmètre de l'Agglo selon les limites fixées par convention	€ HT/tonnes de MS	166,00 €
1-3	Apports de graisses et effluents domestiques (hors matières de vidanges)		
1-3-1	Réception, contrôle et dépotage des apports de graisses et effluents domestiques (hors matières de vidanges) compatibles avec le traitement biologique de la STEP.	€ HT/apport	16,00 €
1-3-2	Traitement des apports de graisses et effluents domestiques (hors matières de vidanges) compatibles avec le traitement biologique de la STEP.	€ HT/m3	41,00 €

Applicable à partir du :

01/01/2025

TARIFS - MAJORATIONS et FRAIS - sans TVA			
N° de prix	Désignation	Unité	TARIFS
			Prix unitaire en €
5	MAJORATIONS		
	Majoration pour branchement illégal		
	Cas de branchement non contrôlé par la régie dit branchement illégal. Cela correspond à l'absence de demande de branchement et/ou de déclaration de commencement de travaux enregistrées à la régie pour les immeubles ayant une autorisation d'urbanisme délivrée après le 1er janvier 2010. La facturation se fera sur la base d'une unité par année d'utilisation du branchement non contrôlé (toute année entamée est due) et ce jusqu'à réalisation du contrôle de conformité du branchement.	Unité	500€ / an
5-1			
	Majoration pour branchement non-conforme suite à un contrôle de branchement ou contrôle de viabilisation		
	Majoration annuelle d'une somme équivalente à la redevance assainissement (défini selon la situation géographique de l'immeuble concerné) à hauteur de 100%		
5-2			
	Application selon les modalités prévues dans le règlement de service.		
	Majoration pour raccordement non réalisé		
	Majoration annuelle d'une somme équivalente à la redevance assainissement (défini selon la situation géographique de l'immeuble concerné) à hauteur de 100%		
5-3			
	Application selon les modalités prévues dans le règlement de service.		
	Majoration pour refus de contrôle de branchement		
			315 € / semestre
5-4			
	Application de la majoration pour chaque semestre de refus.		

REGIE D'ASSAINISSEMENT**GRILLE TARIFAIRE ASSAINISSEMENT COLLECTIF****BORDEREAU DES PRIX - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 007-200072015-20241129-CC_2024_176-DE



Applicable à partir du :

01/01/2025

BORDEREAU DES PRIX TRAVAUX			
N° de prix	Désignation	Unité	TARIFS
			Prix unitaire en € HT
4	TRAVAUX Pose d'une boîte de branchement lors d'une opération d'investissement portée par la régie d'assainissement		
4-1	Réalisation de travaux relatifs à la pose d'une boîte de branchement en limite de propriété pour une longueur inférieure ou égale à 5 mètres par rapport au réseau gravitaire de collecte ou de transfert en cours de réalisation. <i>Cette prestation peut être demandée par le propriétaire d'un terrain nu pour une viabilisation ou par le propriétaire d'un immeuble existant déjà raccordé pour la pose d'une boîte de branchement supplémentaire. Elle peut être demandée par un usager que dans le cadre d'une opération d'investissement portée par la régie d'assainissement et qu'en phase chantier.</i>	Forfait	3 100,00 €
4-2	Réalisation des mètres linéaires au delà du forfait des 5 mètres linéaires hors chaussée (sans revêtement spécifique). Prestation s'ajoutant au forfait mentionné au prix 4-1.	ml	310,00 €
4-3	Réalisation des mètres linéaires au delà du forfait des 5 mètres linéaires sous chaussée (voie en bicouche ou enrobé). Prestation s'ajoutant au forfait mentionné au prix 4-1.	ml	520,00 €
4-4	Réalisation des mètres linéaires au delà du forfait des 5 mètres linéaires sous voie avec un revêtement particulier (hors bicouche et enrobé) (ex : béton désactivé, dalle, etc.). Prestation s'ajoutant au forfait mentionné au prix 4-1.	ml	620,00 €
4-5	Moins value en cas de travaux communs avec des travaux relatifs aux eaux pluviales urbaines. Moins value applicable sur la somme des travaux d'eaux usées	%	3%